



Communiqué du processus de Kimberley
Session plénière à Bruxelles, 12-16 novembre 2018

16 novembre 2018

1. Le processus de Kimberley célèbre cette année son quinzième anniversaire. Depuis son lancement en 2003, il a contribué à la paix, à la sécurité et à la prospérité. Il s'est avéré être un instrument multilatéral efficace pour la prévention des conflits en endiguant le flux des diamants de la guerre. Le processus de Kimberley a eu un effet appréciable en matière de développement dans la mesure où il a amélioré la vie de la plupart des personnes qui dépendent du commerce de diamants. Le processus de Kimberley a été complété par d'autres initiatives en matière de gouvernance des ressources naturelles.
2. L'engagement tripartite des gouvernements, du secteur et de la société civile est au cœur de ce succès. Lors de la réunion plénière du processus de Kimberley, qui s'est tenue du 12 au 16 novembre 2018 à Bruxelles (Belgique), sous la présidence de l'Union européenne, qui s'est inspirée des principes de durabilité, d'inclusion, de responsabilité et de dialogue, les participants et les observateurs ont souligné la nécessité de continuer à collaborer. Ils sont convenus de s'attacher davantage à mettre en œuvre le processus de Kimberley et à continuer à renforcer l'efficacité de ce processus.
3. Dans le cadre du nouveau programme de développement durable à l'horizon 2030, tous les pays ont adopté une série d'objectifs destinés à éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité. Le processus de Kimberley contribue déjà à la réalisation de ces objectifs. La plénière a noté que l'objectif 16 sera déterminant pour l'éradication de l'extrême pauvreté en une décennie. Nous poursuivrons ensemble notre action pour faire en sorte que le processus non seulement garde toute son utilité à l'avenir, mais qu'il contribue aussi encore davantage à la réalisation du programme 2030 et des objectifs de développement durable.
4. La plénière a rappelé la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies du 7 mars 2018 reconnaissant qu'*«il faut impérativement continuer d'agir pour mettre fin au négoce des diamants de la guerre»* et encourageant *«la poursuite du renforcement du Processus de Kimberley afin de le rendre mieux à même de résoudre les problèmes auxquels font face l'industrie diamantaire et les populations qui en dépendent, y compris les problèmes découlant de l'instabilité et des conflits, et de faire en sorte qu'il garde toute son utilité à l'avenir et continue de contribuer à la paix et à la sécurité internationales, notamment à la consolidation de la paix, à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable»*.
5. La plénière a rappelé son engagement pour réformer et réviser le processus de Kimberley, notamment en améliorant son efficacité et en examinant comment renforcer son champ d'application dans le document de base, conformément au communiqué de la plénière de Brisbane de 2017. La plénière a pris note des contributions présentées à cette fin par l'Union européenne, les États-Unis et le Canada, ainsi que de la contribution conjointe du Conseil mondial du diamant et de la Coalition de la société civile, et a invité les participants et les observateurs à fournir d'autres contributions. Toutes ces

contributions seront compilées et prises en considération dans le cadre du processus de Kimberley.

6. La plénière a réaffirmé sa volonté de renforcer la structure à trois piliers qui est au cœur du processus de Kimberley, et a accueilli le dernier membre à avoir rejoint la Coalition de la société civile, le Forum de développement communautaire du Maluti, du Lesotho. La plénière a reconnu le rôle essentiel que jouent les observateurs en contribuant à garantir l'efficacité du système de certification et en fournissant une expertise technique à ses groupes de travail et à ses comités ainsi qu'aux candidats et aux participants.
7. La plénière a souligné la place centrale qu'occupent les communautés minières dans le processus de Kimberley. Les forums qui se sont tenus à Anvers (juin 2018) et en Zambie (septembre 2018) ont accordé une attention particulière à la participation des mineurs artisanaux dans les structures de gouvernance, à l'élaboration des meilleures pratiques fondées sur l'expérience d'autres minéraux et de l'or dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, ainsi qu'à la promotion de l'État de droit. La plénière a apprécié le dynamisme du groupe de travail sur la production artisanale de diamants alluviaux en tant qu'acteur clé pour relever les défis auxquels sont confrontées les communautés minières artisanales et alluviales.
8. La plénière a salué les efforts visant à renforcer la coopération concernant les questions liées au processus de Kimberley revêtant une dimension régionale, a reconnu le potentiel de l'approche régionale de l'Union du fleuve Mano en vue de développer encore la coopération parmi les participants au processus de Kimberley dans la région de l'Afrique centrale, et a invité le groupe de travail sur la production artisanale de diamants alluviaux à étudier les moyens de continuer à encourager la coopération au niveau régional. La mise en œuvre des meilleures pratiques, le renforcement des capacités et la promotion de l'État de droit seront au premier plan de ces efforts. La plénière a pris note du rôle de chef de file du secrétariat de l'Union du fleuve Mano ainsi que de l'intérêt manifesté par le Ghana et le Togo pour être des observateurs de l'approche régionale de l'Union du fleuve Mano relevant du processus de Kimberley.
9. La plénière a salué le forum qui a eu lieu à Bruxelles (novembre 2018) sur les défis environnementaux que pose l'extraction de diamants, ce qui a permis un échange constructif concernant les bonnes pratiques environnementales afin de réduire au minimum les incidences de l'extraction de diamants sur l'environnement et les possibilités pour les communautés minières qui en dépendent.
10. La plénière a accueilli favorablement le forum «Innovation et technologie: les meilleures techniques dans le commerce de diamants bruts» organisé en marge de la réunion intersession de juin 2018 par le Conseil mondial du diamant, ainsi que le séminaire «Footprint and Fingerprint» organisé par le groupe de travail des experts diamantaires en marge de la plénière sur les conclusions de l'atelier du sous-groupe scientifique du groupe de travail des experts diamantaires sur «fingerprinting» et «footprinting» qui s'est tenu en Afrique du Sud en octobre 2018. La plénière a également apprécié le document de synthèse «Diamonds and Synthetic Diamonds – The Way Forward» [«Diamants et diamants synthétiques – Perspectives»] dans la mesure où il représente une contribution importante au débat sur la commercialisation des diamants bruts par rapport à celle des diamants synthétiques. La plénière a pris note de la procédure en cours engagée par le groupe de travail des experts diamantaires pour introduire officiellement deux sous-positions à 6 chiffres pour les «*diamants synthétiques*» dans la nomenclature tarifaire du système harmonisé (SH) de désignation et de codification des marchandises de l'Organisation mondiale des douanes.

11. La forte participation des ministres et des délégués gouvernementaux de 43 pays, y compris l'Union européenne (28 États membres), et la contribution fondamentale du secteur et de la société civile ont permis des échanges fructueux et des décisions par consensus. La présence des invités de la présidence, de l'Organisation mondiale des douanes et de l'Organisation mondiale du commerce a été appréciée au plus haut point. La plénière a souligné le rôle essentiel des points focaux du processus de Kimberley. Elle a accueilli favorablement les nouveaux points focaux et a apprécié la session de présentation que la présidence du processus de Kimberley a organisée à leur intention.
12. La plénière a pris note avec satisfaction de l'étroite coordination et du partage d'informations entre les groupes de travail et les comités du processus de Kimberley, permettant ainsi à tous les acteurs du processus de collaborer étroitement en vue d'atteindre des objectifs communs.
13. Les participants et les observateurs ont remercié l'Union européenne pour son rôle de premier plan et se réjouissent de travailler sous la présidence de l'Inde en 2019.

Travaux des groupes de travail et des comités

14. La plénière a salué le travail remarquable accompli par les groupes de travail et les comités en 2018 pour garantir que le processus de Kimberley donne des résultats et s'adapte à l'évolution des défis, et a pris note de l'adoption des décisions administratives suivantes:
 - décision administrative «création d'un secrétariat du processus de Kimberley»;
 - décision administrative pour la «collaboration avec les organisations externes dans le cadre du processus de Kimberley»;
 - décision administrative sur la «compilation des modifications des définitions techniques»;
 - décision administrative sur «l'utilisation de la nomenclature et de la terminologie unifiées relatives aux diamants en tant que meilleure pratique»;
15. La plénière a reconnu la valeur ajoutée d'une collaboration avec des organisations internationales et régionales externes pour soutenir les travaux de ses groupes de travail et de ses comités et a salué la décision administrative qui établit des critères de collaboration dans un esprit de transparence et d'inclusion.
16. La plénière a accueilli favorablement la décision administrative relative à une compilation des modifications des définitions techniques dans le document de base du processus de Kimberley, ce qui constitue une étape très utile en vue d'une plus grande clarté et d'une plus grande sécurité juridique pour tous les acteurs du processus de Kimberley.
17. La plénière a également pris note du travail de qualité accompli par les groupes de travail et les comités dans l'exécution de leurs mandats respectifs, comme indiqué ci-dessous:

Groupe de travail sur la production artisanale de diamants alluviaux (WGAAP, Working Group on Artisanal and Alluvial Production)

18. La plénière a pris note de la première édition du forum sur l'extraction artisanale de diamants (ADMF, Artisanal Diamond Mining Forum), qui a eu lieu le 14 septembre 2018 à Livingstone, en Zambie, en marge de la conférence internationale sur l'exploitation minière de diamants à caractère artisanal et à petite

échelle. Ce forum a donné la possibilité aux ouvriers travaillant dans les mines de diamants artisanales de collaborer avec d'autres parties prenantes de la famille du processus de Kimberley et de s'exprimer directement sur les défis auxquels ils sont confrontés sur le terrain.

19. La plénière a pris note avec satisfaction du soutien logistique et financier apporté par l'Union européenne à l'organisation de cette manifestation, notamment par le parrainage de la participation de 30 mineurs artisanaux et membres de la coalition de la société civile.
20. Afin de mettre en œuvre certains enseignements tirés du forum sur l'extraction artisanale de diamants, la plénière a été informée que le groupe de travail sur la production artisanale de diamants alluviaux avait confié aux États-Unis et à l'initiative pour le développement du diamant la tâche d'élaborer des orientations pour améliorer la mise en œuvre des coopératives de mineurs, et à la coalition de la société civile celle de concevoir un programme de renforcement des capacités sur les procédures du processus de Kimberley pour les ouvriers travaillant dans les mines de diamants artisanales.
21. La plénière a encouragé l'organisation annuelle du forum sur l'extraction artisanale de diamants.
22. Le groupe de travail sur la production artisanale de diamants alluviaux et le groupe de travail des experts diamantaires ont tenu une session commune sur les implications de l'augmentation de la production de diamants synthétiques. La discussion qui s'en est suivie a montré la grande nécessité de différencier les diamants bruts et les diamants synthétiques (fabriqués en laboratoire), en s'attaquant aux images négatives liées à la production artisanale de diamants et d'ouvrir un débat continu sur l'élargissement du champ d'application du processus de Kimberley.
23. La présidence du groupe de travail des experts diamantaires a rendu compte de la procédure engagée avec l'Organisation mondiale des douanes en vue d'établir le code SH pour les «*diamants synthétiques*» (fabriqués en laboratoire) et a encouragé les participants au processus de Kimberley à demander le soutien de leurs délégations respectives aux réunions de l'Organisation mondiale des douanes sur cette question.
24. Le groupe de travail sur la production artisanale de diamants alluviaux et le groupe de travail sur les statistiques ont tenu une session commune sur la ventilation de la production minière artisanale et à petite échelle devant être communiquée au processus de Kimberley. En conséquence, les modifications apportées à cette fin au site web du processus de Kimberley ont été présentées par la présidence du groupe de travail sur les statistiques et adoptées pour mise en œuvre à partir de l'année 2019.
25. La plénière a pris note des progrès continus accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action relatif à l'approche régionale dans les pays de l'Union du fleuve Mano.
26. La plénière s'est félicitée des efforts consentis pour faire progresser la coopération régionale en Afrique centrale, en s'appuyant sur les succès de l'Union du fleuve Mano et sur les enseignements tirés du forum sur l'extraction artisanale de diamants.

Groupe de travail sur les statistiques (WGS, Working Group on Statistics)

27. La plénière a accueilli favorablement la présentation de données statistiques manquantes sur le site web relatif aux diamants bruts du processus de Kimberley par six participants

précédemment non conformes (République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Israël, Lesotho et République de Corée).

28. La plénière s'est félicitée du travail réalisé par le groupe de travail sur les statistiques concernant la révision de la section sur les statistiques du document de base et sa présentation au comité ad hoc chargé de la révision et de la réforme.
29. La plénière a pris note du travail important réalisé par le groupe de travail sur les statistiques et le groupe de travail sur la production artisanale de diamants alluviaux dans le cadre de la révision et de l'élaboration des exigences pour la modification du site web relatif aux diamants bruts du processus de Kimberley qui permettra aux producteurs de diamants bruts de communiquer des données de production au moyen de statistiques alluviales et industrielles. La finalisation du site web est prévue pour septembre 2019.
30. La plénière a pris note de la mise en œuvre, par le groupe de travail sur les statistiques, du processus relatif au questionnaire sur les anomalies au niveau des données qui détecte des anomalies dans les statistiques sur la production, le commerce et la certification communiquées par les participants au processus de Kimberley. Les participants identifiés doivent répondre à un questionnaire concernant les anomalies constatées conformément à la décision administrative de 2012 sur le processus relatif au questionnaire sur les anomalies au niveau des données.
31. La plénière a salué les efforts déployés par le groupe de travail sur les statistiques pour mettre au point le document relatif aux meilleures pratiques en matière de conciliation. Le document fournira aux participants au processus de Kimberley des orientations sur les pratiques de conciliation avec leurs partenaires commerciaux.
32. La plénière a accueilli favorablement le soutien statistique continu du groupe de travail sur les statistiques et son évaluation en ce qui concerne les exportations proposées en provenance de la République centrafricaine (RCA), conformément à la décision administrative relative à la reprise des exportations de diamants bruts en provenance de la RCA et à son cadre opérationnel.
33. La plénière a accueilli le Lesotho et le Ghana en tant que membres du groupe de travail sur les statistiques.

Groupe de travail des experts diamantaires (WGDE, Working Group of Diamond Experts)

34. La plénière a pris note des travaux du groupe de travail des experts diamantaires sur la non-conformité du passavant avec le système de certification du processus de Kimberley et la mise à jour des orientations précédentes sur l'applicabilité du système de certification du processus de Kimberley pour l'envoi d'échantillons minéralogiques composés de roches avec des diamants saillants. La plénière a approuvé la recommandation du groupe de travail des experts diamantaires selon laquelle le Lesotho, membre provisoire de ce groupe de travail depuis 2017, en devienne membre. La plénière a approuvé la proposition du groupe de travail des experts diamantaires d'accepter la coalition de la société civile en tant que membre provisoire pour un an.
35. Toute la famille du processus de Kimberley a adressé ses vifs remerciements à M. Mark van Bockstael pour les 16 années qu'il a passées à la tête du groupe de travail des experts diamantaires et pour sa contribution au processus de Kimberley dans son ensemble.

Groupe de travail sur le suivi (WGM, Working Group on Monitoring)

36. Le groupe de travail sur le suivi a finalisé les rapports de toutes les visites d'examen qui ont eu lieu en 2017 et la plénière a adopté ces rapports.
37. La plénière a pris note de la décision du groupe de travail sur le suivi d'approuver que le Lesotho devienne membre à part entière du groupe de travail.
38. La plénière s'est félicitée de la présentation de tous les rapports annuels par l'ensemble des 54 participants ainsi que par tous les observateurs pour l'année civile 2017. La plénière a également constaté que tous les participants et observateurs avaient présenté des rapports, signe de l'engagement en faveur de la mise en œuvre du système de certification du processus de Kimberley, et les a félicités à cet égard.
39. Le groupe de travail sur le suivi a également reconnu l'évaluation des rapports annuels de 2017 et encourage la présentation de toutes les évaluations en suspens des rapports annuels de 2017.
40. La plénière a pris note du fait que la Thaïlande, la Malaisie, Maurice, la Fédération de Russie, l'Angola et le Japon avaient accueilli des visites d'examen au cours de l'année civile 2018 et les a remerciés. La plénière a également pris acte de la visite d'examen prévue en Nouvelle-Zélande la semaine commençant le 3 décembre 2018.
41. La plénière a adopté les rapports de visite d'examen de 2017 en ce qui concerne Israël, le Sri Lanka, le Laos, le Mali, la Namibie et le Botswana. Le rapport de visite d'examen de 2018 concernant la Malaisie a également été adopté. Les participants mentionnés devraient présenter des rapports sur la mise en œuvre des recommandations formulées lors des visites d'examen à l'occasion de la prochaine réunion intersession de 2019 et en rendre compte dans leurs rapports annuels ultérieurs.
42. La plénière a également apprécié le rôle moteur joué par le Botswana, l'Afrique du Sud, le Togo, la Chine et le Zimbabwe lors des visites d'examen susmentionnées. Elle a également remercié les équipes chargées des visites d'examen car elles ont achevé les rapports permettant ainsi d'assurer le suivi de la mise en œuvre du système de certification du processus de Kimberley
43. Elle a également noté que les rapports de visite d'examen du Cameroun, de l'Inde, de l'Union européenne, de la Sierra Leone et de la République démocratique du Congo restent en suspens depuis 2016 et que, par conséquent, les chefs d'équipe concernés et les pays d'accueil devaient veiller à ce qu'ils soient finalisés d'ici la réunion intersession de 2019.
44. La plénière a également pris note des rapports préliminaires de la visite d'examen en Fédération de Russie, en Angola, à Maurice et en Thaïlande, et les chefs d'équipe sont invités à donner la priorité à la finalisation des rapports de ces visites d'examen.
45. La plénière a reconnu l'intention exprimée par Singapour, le Panama, la Suisse, le Zimbabwe, le Canada, l'Afrique du Sud et les États-Unis d'Amérique d'accueillir une visite d'examen en 2019.
46. La plénière a reconnu les travaux menés par l'équipe de suivi de la République centrafricaine dans le cadre du processus de Kimberley, y compris la comparaison du «footprint» par le groupe de travail des experts diamantaires dans le cadre de son

application de la décision administrative et du cadre opérationnel de juillet 2015 pour la reprise des exportations en provenance de la République centrafricaine. Le travail et les efforts de l'équipe de suivi de la République centrafricaine sont très appréciés. La plénière a reconnu que l'équipe de suivi de la République centrafricaine avait respecté le délai d'une semaine pour l'autorisation des exportations conformément au mandat et au diagramme relatif aux procédures d'exportation et a encouragé la poursuite des efforts afin de garantir l'efficacité du processus d'autorisation.

47. L'équipe de suivi de la République centrafricaine a reçu une note d'information du représentant du groupe d'experts des Nations unies sur les conditions actuelles en République centrafricaine. L'équipe de suivi de la République centrafricaine a indiqué avoir reçu une proposition de la République centrafricaine consistant à ajouter neuf sous-préfectures supplémentaires en tant que «zones conformes» du processus de Kimberley, et est résolue à examiner les zones proposées conformément au cadre opérationnel et au mandat. La plénière a encouragé les autorités de la République centrafricaine concernant le PK à poursuivre la mise en œuvre de la décision administrative, du cadre opérationnel, du mandat et du diagramme relatif aux procédures d'exportation et à garantir un renforcement des mesures de vigilance et la traçabilité des diamants bruts provenant de toutes les «zones conformes».
48. La plénière a pris note de l'intérêt manifesté par la Fédération de Russie de participer aux travaux de l'équipe de suivi de la République centrafricaine.
49. La plénière a fait observer que l'Afrique du Sud a apporté une assistance technique sous la forme d'une formation en matière d'évaluation et de classification des diamants à l'intention des fonctionnaires de la RCA et a également pris note de l'assistance technique fournie par l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique.
50. Le programme de travail conjoint du groupe de travail sur le suivi et du groupe de travail sur la production artisanale de diamants alluviaux relatif à la région centrafricaine a pour objectif d'instaurer une collaboration étroite afin de mettre en œuvre des modalités similaires dans la région centrafricaine et dans l'Union du fleuve Mano. Le processus de Kimberley sera constamment mis à jour en ce qui concerne ces efforts.
51. La plénière a noté qu'un certain nombre de certificats frauduleux avaient été notifiés et téléchargés par la suite sur le site web du processus de Kimberley dans le cadre de l'échange d'informations et encourage les participants à signaler constamment ces certificats afin d'augmenter la sensibilisation et de réduire les transactions illégales. Les certificats frauduleux devraient être traités conformément aux cadres juridiques internes et aux exigences du processus de Kimberley.

Comité sur la participation et la présidence (CPC, Committee on Participation and Chairmanship)

52. La plénière a indiqué que la présidence du comité sur la participation et la présidence avait fait savoir que le Gabon remplissait les conditions fixées dans la décision administrative KP/2017/Plenary/2 et a accueilli le Gabon comme participant au processus de Kimberley.
53. La plénière a pris note du souhait du Qatar d'adhérer au système de certification du processus de Kimberley.

54. La plénière a noté que le comité sur la participation et la présidence a été informé du fait que la région administrative spéciale de Macao (RAS de Macao) de la République populaire de Chine mettra officiellement en œuvre le système de certification du processus de Kimberley à compter du 1^{er} octobre 2019.
55. La plénière a pris note des travaux du comité sur la participation et la présidence concernant l'élaboration d'un texte révisé relatif à la participation des observateurs aux travaux du processus de Kimberley.
56. La plénière a noté la volonté du comité sur la participation et la présidence de faire appliquer la décision administrative de 2005 relative aux lignes directrices à l'intention du comité sur la participation en ce qui concerne la non-conformité statistique et a constaté que le Bangladesh restait non conforme.
57. La plénière a accueilli favorablement l'Union européenne en tant que nouvelle présidente du comité sur la participation et la présidence en 2019.
58. La plénière s'est félicitée de la candidature commune présentée par le Botswana et la Fédération de Russie pour assurer la vice-présidence durant la période 2019-2020. La plénière a pris note du fait que les deux candidats poursuivraient, conformément aux règles en vigueur, leurs discussions sur la séquence de leurs vice-présidences respectives, et qu'ils informeraient par écrit la présidence du processus de Kimberley de l'issue de leurs discussions, avant le 31 décembre 2018. Si aucun accord n'est trouvé pour cette date, les consultations se poursuivront conformément au paragraphe 11 de la décision administrative de 2015 relative aux règles et critères applicables à la sélection de la vice-présidence du processus de Kimberley.

Comité sur les règles et procédures (CRP, Committee on Rules and Procedures)

59. La plénière a adopté une décision administrative sur la «collaboration avec les organisations externes dans le cadre du processus de Kimberley». Cette décision administrative facilitera le processus d'élaboration d'une approche normalisée pour la collaboration avec les organisations externes dans le cadre du processus de Kimberley.
60. La plénière a pris note de l'inclusion, dans le programme de travail provisoire pour 2019 du comité sur les règles et procédures, de la préparation des modifications de la section VII de la décision administrative de 2003 sur le «règlement intérieur des réunions de la plénière et de ses groupes de travail ad hoc et organes subsidiaires» (décision administrative de 2003), conformément au communiqué final (Brisbane, 2017) qui confère à la langue chinoise le statut de langue de travail dans le processus de Kimberley.
61. Dans l'intervalle, toutes les présidences du processus de Kimberley garantiront l'égalité de statut à la langue chinoise en tant que langue de travail.
62. La plénière a pris note de l'inclusion, dans le programme de travail provisoire pour 2019 du comité sur les règles et procédures, de la préparation de la révision de la décision administrative de 2003 sur le «règlement intérieur des réunions de la plénière et de ses groupes de travail ad hoc et organes subsidiaires», sur la base des meilleures pratiques des années précédentes.
63. La plénière a pris note de l'inclusion, dans le programme de travail provisoire pour 2019 du comité sur les règles et procédures, de l'élaboration de la définition de «conflit d'intérêt», spécifié au paragraphe

2.5 de la décision administrative sur la «collaboration avec les organisations externes dans le cadre du processus de Kimberley» et à la section 3 de l'annexe II de la décision administrative sur le «système d'examen par les pairs du SCPK» et de son champ d'application.

64. La plénière a pris note des travaux du comité sur les règles et procédures concernant le projet de décision administrative sur les «règles et critères applicables à la sélection des candidats à la vice-présidence du processus de Kimberley» et s'est félicitée de la poursuite des travaux concernant la décision administrative en 2019.

Comité ad hoc sur la révision et la réforme (AHCRR, Ad hoc Committee on Review and Reform)

65. Le comité ad hoc sur la révision et la réforme a été créé lors de la plénière de Brisbane et travaille activement depuis un an sur les questions recensées dans la décision administrative. La plénière a salué le travail effectué par le comité ad hoc sur la révision et la réforme, qui avait constitué quatre sous-équipes sur le document de base, la création du secrétariat permanent, l'instauration du fonds d'affectation spéciale multidonateurs et le renforcement du mécanisme d'examen par les pairs, dans le but de travailler simultanément sur ces quatre domaines identifiés, dans la décision administrative sur le comité ad hoc sur la révision et la réforme adoptée lors de la plénière de Brisbane, comme domaines prioritaires pour la réforme du PK dans le cadre de son troisième cycle de réformes depuis l'instauration du SCPK en 2003.

66. La plénière a pris note du fait que, dans le cadre de la réforme, le comité ad hoc sur la révision et la réforme est parvenu, à la suite des conclusions d'une évaluation des besoins spécifiques, à un consensus de principe pour la création du secrétariat permanent. Les tâches potentielles du secrétariat seront basées sur les tâches actuellement assignées à l'ASM, conformément à la modification de 2011 de la décision administrative de 2010 sur la création du comité ad hoc pour étudier les modalités de renforcement de l'efficacité du PK en vue de fournir un soutien administratif à ses activités. La décision administrative concernée, telle que proposée à la plénière par le comité ad hoc sur la révision et la réforme pour la création du secrétariat du processus de Kimberley, a été adoptée par la plénière.

67. La plénière a également pris note du fait que le comité ad hoc sur la révision et la réforme prévoit de continuer à travailler sur cette question en 2019.

68. Le sous-comité sur le fonds d'affectation spéciale multidonateurs (FASM) poursuivra ses travaux en 2019 afin d'établir les modalités pour la constitution de ce fonds.

69. Dans le cadre des travaux du comité ad hoc sur la révision et la réforme, le groupe de travail sur le suivi a accompli des progrès notables pour renforcer la décision administrative sur l'examen par les pairs dans le but de la présenter pour adoption lors de la plénière de 2019.

70. La plénière s'est félicitée des progrès significatifs accomplis en vue de consolider le document de base, en le clarifiant et en facilitant l'utilisation de manière conforme au PK et à sa finalité et a pris note du travail d'inventaire réalisé à cette fin et de la méthodologie appliquée.

71. La plénière a apprécié les propositions de consolidation du document de base du processus de Kimberley concernant plusieurs aspects de ce document, comme indiqué dans le rapport du comité ad hoc sur la révision et la réforme présenté à la plénière.

72. La plénière a noté que le comité ad hoc sur la révision et la réforme poursuivra les discussions et les consultations sur la consolidation du document de base, le renforcement du mécanisme d'examen par les pairs, la création du secrétariat permanent et l'instauration du fonds d'affectation spéciale multidonateurs, et étudiera les moyens de renforcer le champ d'application du processus de Kimberley et fera rapport à la réunion intersession et à la réunion plénière.
73. La plénière a réaffirmé le mandat du comité ad hoc sur la révision et la réforme tel que défini dans la décision administrative de Brisbane sur la révision et la réforme KP/2017/Plenary/AD1, jusqu'en décembre 2019. La plénière a accueilli l'Angola comme nouveau président du comité ad hoc sur la révision et la réforme et le Canada comme nouveau vice-président de ce comité en 2019.